

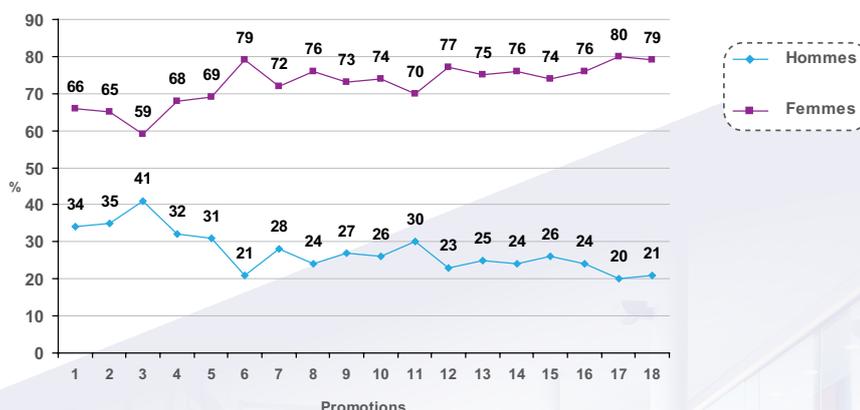
## Observatoire de la formation

### 18<sup>ème</sup> promotion de conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation

#### A retenir

- Sexe : 79% de femmes et 21% d'hommes
- Moyenne d'âge : 30 ans
- Modalité d'entrée en formation : 57% d'externes, 38% d'internes, 4% RTH et 1% emploi réservé
- Diplôme le plus élevé obtenu : 48% niveau bac + 5
- Principale motivation à devenir CPIP : contribuer à l'insertion sociale des PPSMJ (36%)

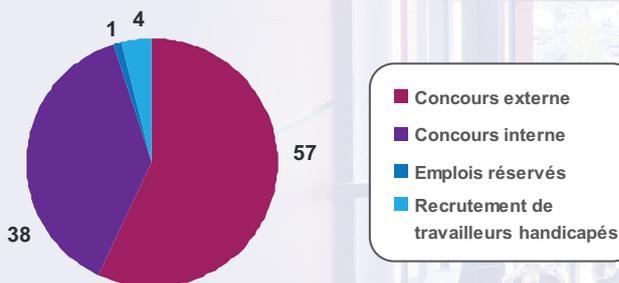
Graphique 1 : Evolution de la part des hommes et des femmes  
1<sup>ère</sup>-18<sup>èmes</sup> promotions – Proportions



Cette promotion est composée de 165 élèves, dont 141 qui ont répondu à ce questionnaire. Parmi eux, on compte 79% de femmes et 21% d'hommes. Les femmes ont toujours été majoritaires au sein de ce corps profes-

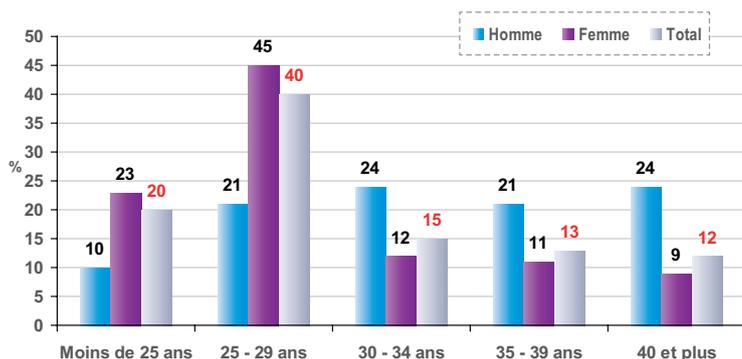
sionnel. L'évolution de la répartition par sexe, de la 1<sup>ère</sup> à la 18<sup>ème</sup> promotion, montre qu'elles représentent en moyenne trois quarts d'une promotion. Une tendance à la féminisation est observée.

Graphique 2 : Modalités d'entrée – Proportions



Comme à l'accoutumée, la proportion d'élèves ayant intégré la formation par le concours externe est la plus forte, avec 57% de la promotion. Les internes représentent 38% de la promotion. Leur ancienneté moyenne dans l'AP s'élève à 8 ans sur une échelle allant de 1 à 22 ans. Enfin, on retrouve 4% d'élèves recrutés en tant que travailleur handicapé et 1% d'élèves ayant bénéficié d'emplois réservés.

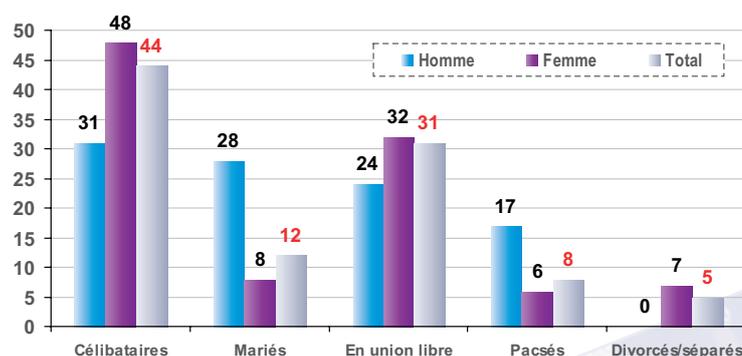
Graphique 3 : Répartition des élèves par sexe et par âge – Proportions



La moyenne d'âge des élèves CPIP est de 30 ans. Ils se situent majoritairement dans le groupe d'âges quinquennal des 25-29 ans (40%). Deux facteurs expliquent ce constat. Le premier est un effet de structure. En effet, les femmes, majoritaires dans la promotion, se situent principalement dans cette tranche d'âge (45%), tandis que les hommes se répartissent de manière plus homogène.

Le second facteur tient à la modalité d'entrée en formation majoritaire, le concours externe, qui implique une sortie d'étude récente, donc un âge relativement jeune. Globalement, les femmes sont plus jeunes que les hommes, avec une moyenne d'âge de 29 ans contre 35 ans. Cela s'explique par le fait que les hommes sont en majorité des internes plus âgés.

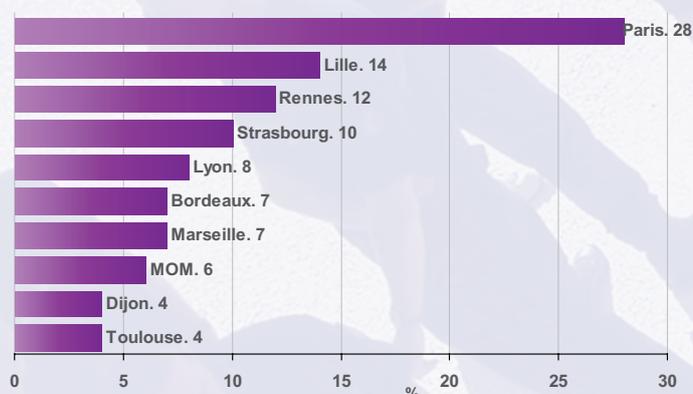
Graphique 4 : Situation matrimoniale – Proportions



Concernant la situation familiale des élèves, 48% d'entre eux se déclarent célibataires et 48% se déclarent en couple sous diverses formes : 12% sont mariés, 8% sont pacsés et 31% sont en union libre. Enfin, 5% sont séparés ou divor-

cés. Les hommes sont davantage en couple que les femmes (69% d'entre eux contre 46% des femmes). Par ailleurs, 29% de la promotion possèdent au moins un enfant dont un quart en situation de monoparentalité.

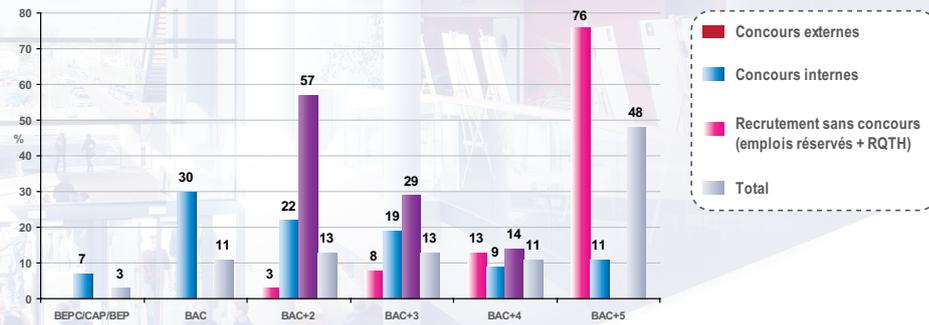
Graphique 5 : Directions interrégionales d'origine – Proportions



Les origines régionales des élèves sont diverses. 28% d'entre eux proviennent de la région parisienne. Sont ensuite représentées les directions interrégionales de Lille (14%), Rennes (12%) et Strasbourg (10%). Puis, 8% des élèves viennent de Lyon et 7% viennent de Bordeaux et Marseille. On trouve enfin la DI des MOM avec 6% de la

promotion ainsi que les DI de Dijon et de Toulouse avec toutes les deux 4% des élèves qui en proviennent. Invités à faire part de leur souhait quant à leur future affectation, la grande majorité d'entre eux souhaitent revenir dans leur région d'origine (77%).

Graphique 6 : Diplôme le plus élevé obtenu - Proportions



Le corps professionnel des CPIP est principalement composé de personnels diplômés de l'enseignement supérieur puisque le concours externe, principale modalité de recrutement, est ouvert aux titulaires d'un diplôme du supérieur. Cependant, la 18<sup>ème</sup> promotion est composée de 48% d'élèves d'un niveau égal ou supérieur à bac +5. Cela concerne 76% des élèves recrutés par le concours externe. Quant aux élèves issus du concours externe, ils sont 91% à être titulaires du baccalauréat, dont 61% sont diplômés de l'enseignement supérieur.

A l'instar des promotions précédentes, la filière la plus représentée est celle du « droit / sciences politiques » avec 53% de la promotion qui en sont issus. Parmi eux, 76% étudiaient le droit privé et 24% le droit public. Cette filière est suivie de loin par celle des « sciences humaines » (13%) et celle du « commerce, économie, gestion finance » (10%).

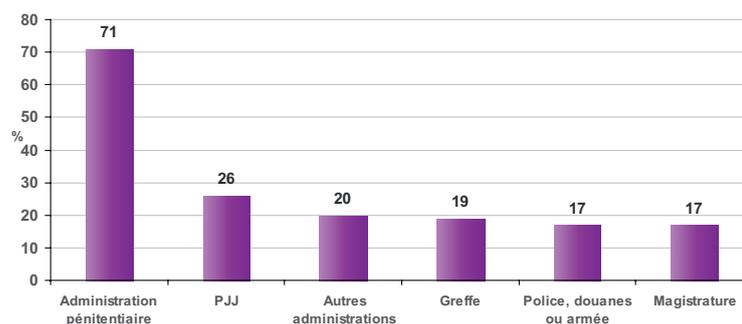
## Concours

En parallèle du concours de CPIP, 62% des personnes interrogées ont passé un autre concours, soit 87 élèves. En moyenne, 2,4 concours ont été tentés par les candidats. Les externes sont davantage concernés par cet élan.

En effet, 76% d'entre eux ont passé en moyenne 3 concours contre 48% des internes qui en ont passé deux.

La répartition des spécialités des concours passés est présentée dans le graphique suivant.

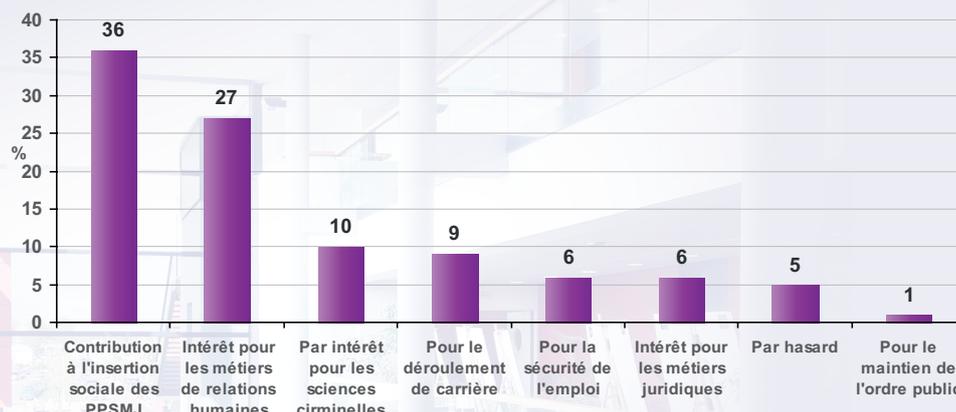
Graphique 7 : Concours passés en parallèle de celui de CPIP - Proportions



71% des personnes ayant passé un concours en parallèle ont multiplié leur chance d'intégrer l'administration pénitentiaire en y tentant un ou plusieurs autres concours. Plus généralement, la nature de ces concours révèle que le ministère de la Justice a suscité un grand intérêt chez ces

élèves puisqu'ils sont 26% à avoir voulu rejoindre l'école de la protection judiciaire de la jeunesse, 19% l'école des greffes et 17% l'école de la magistrature. 17% ont passé les concours pour intégrer la police, les douanes ou l'armée, et 20% ont tenté leur chance dans d'autres administrations.

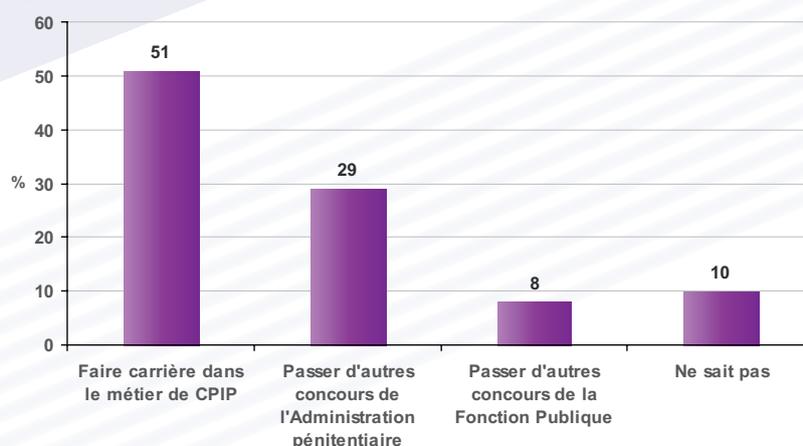
## Graphique 8 : Motivation principale à devenir CPIP - Proportions



La principale motivation des élèves à devenir CPIP est de contribuer à l'insertion sociale des PPSMJ (36%). A un moindre niveau, leur intérêt pour les métiers de relations humaines transparaît clairement dans ce graphique, avec 27% de réponses pour cette modalité. Loin derrière, 10% des élèves ont cité leur intérêt pour

les sciences criminelles (10%) et 9% l'opportunité d'un déroulement de carrière. Plus rarement, la sécurité de l'emploi et l'intérêt pour les métiers juridiques ont été relevés. 5% d'entre eux ont intégré cette formation par hasard et 1% pour le maintien de l'ordre public.

## Graphique 9 : Perspectives professionnelles - Proportions



Concernant leurs perspectives professionnelles, faire carrière au sein de la profession rassemble 51% des élèves. 29% d'entre eux envisagent également de passer d'autres concours de l'adminis-

tration pénitentiaire et 8% d'autres concours de la fonction publique. 10% ne se prononcent pas encore sur la question.

JUILLET 2013

18<sup>ème</sup> promotion de conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation

OBSERVATOIRE  
DE LA FORMATION

Directeur de la publication : Philippe POTTIER - Rédacteur en chef : Paul MBANZOULOU

Rédaction : Laurent GRAS, Marie LAPEYRONIE

Conception graphique, mise en page et impression : unité édition (Odette BAIX, Laetitia ELEAUME, Reprographie)

